

Image iStockphoto/jacob Wackerhausen

Une nouvelle liberté pour la prévoyance

Fondation suisse de prévoyance professionnelle historiquement dédiée aux professions médicales, AROMED fait aujourd'hui évoluer son modèle. De la Fondation commune à la Fondation collective, cette transformation doit notamment permettre de proposer, avec AROMED Free, davantage de liberté dans la gestion de la part surobligatoire et d'ouvrir progressivement l'offre à de nouvelles professions. Ifraz Balcin, gérant de caisses de pension chez AROMED, revient sur cette évolution.

Depuis 1999, AROMED accompagne les professionnels de santé dans leur prévoyance professionnelle. La Fondation s'est développée autour des besoins des médecins, dentistes et vétérinaires, salariés ou indépendants, ainsi que de leur personnel. Au fil du temps, son offre s'est élargie, notamment avec des plans de prévoyance à la carte proposés depuis 2021.

Cette capacité à faire évoluer les solutions constitue aujourd'hui encore un axe important de la Fondation. «AROMED cherche toujours à être en phase avec la demande et, plus que ça, nous cherchons surtout à innover et à anticiper les demandes afin d'agir et de ne pas subir les évolutions.», explique Ifraz Balcin. Une approche qui s'appuie aussi sur un contact direct avec les assurés grâce à la proximité avec leur conseiller.

Un nouveau modèle de Fondation

Cette évolution prend désormais une dimension structurelle. Jusqu'ici, AROMED fonctionnait comme une Fondation commune, avec une

stratégie de placement et un fonctionnement collectifs. Le passage à une Fondation collective conserve cette base commune, tout en permettant de créer des «œuvres de prévoyance» propres à chaque employeur pour la part surobligatoire.

C'est le principe d'AROMED Free, dont le lancement est prévu en janvier 2027. L'employeur pourra choisir une stratégie de placement parmi plusieurs possibilités pour cette partie de la prévoyance. Les performances générées reviennent alors intégralement à l'œuvre concernée, tout en bénéficiant des économies d'échelle liées aux quelques milliards de francs d'avoirs actuellement gérés par AROMED.

«Nous gardons toujours cette structure commune et, en plus de ça, chaque employeur pourra piloter sa caisse de pension pour la part surobligatoire», résume Ifraz Balcin. Le nouveau modèle associe ainsi une structure collective à davantage de liberté dans la gestion de la part surobligatoire.

Un champ d'action qui s'élargit

AROMED Free s'adresse notamment aux médecins indépendants qui emploient au moins une personne ainsi qu'aux cabinets constitués en SA ou en Sàrl. Mais l'évolution vers une Fondation collective ouvre également la voie à de nouvelles professions.

Historiquement liée au monde médical, AROMED peut désormais envisager d'élargir son offre à d'autres professions libérales, comme les ingénieurs, les architectes ou les notaires, ainsi qu'au domaine paramédical. «Maintenant que nous allons ouvrir cette collectivité, nous sommes considérés comme concurrent sur le marché. Donc, nous pouvons nous permettre de s'ouvrir à d'autres professions», explique Ifraz Balcin.

Cette ouverture s'appuie sur un réseau de 57 partenaires, notamment à Genève et dans les cantons de Vaud et du Tessin. Ceux-ci seront formés à AROMED Free afin de pouvoir proposer cette nouvelle solution de manière adaptée aux besoins de leurs clients.



Ifraz Balcin
Gérant de caisses de pension,
AROMED

Ifraz Balcin, AROMED Free permet de conserver l'effet d'échelle d'une grande Fondation. Quel est l'intérêt de cette mutualisation?

Les différentes œuvres peuvent investir dans les mêmes classes d'actifs que la Fondation. Elles bénéficient donc de la taille d'AROMED, avec environ un milliard de francs d'avoirs sous gestion, sans pour autant renoncer à leur

propre stratégie pour la part surobligatoire. Une innovation unique en suisse romande.

Qu'est-ce que cette nouvelle offre change pour les employeurs qui souhaitent améliorer leur prévoyance?

La part surobligatoire laisse davantage de liberté. L'employeur peut notamment choisir une stratégie de placement et mettre en place une solution qui correspond plus à ses objectifs. Cela peut aussi constituer un avantage social pour les collaborateurs.

AROMED compte-t-elle rester principalement active en Suisse romande?

Aujourd'hui, nous avons plus de 1500 membres en Suisse et 57 partenaires, principalement à Genève et dans les cantons de Vaud et du Tessin. Le réseau de partenaires nous permet d'être proches du terrain.

À terme, nous pourrions aussi envisager un développement en Suisse alémanique.

Texte et interview **Océane Kasonia**

Plus d'informations sur
www.aromed.ch



AROMED | 25 ANS
LA FONDATION DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE